



OBJET : Regroupement des BTIV (Bureaux de Traitement de l'Information de Vol)

1. Contexte

Actuellement, en France métropolitaine, le service d'alerte est rendu par les 5 Bureaux de Traitement de l'Information de Vol (BTIV) au sein des CRNA. La stratégie de la DSNA vise à faire évoluer la répartition des tâches au sein des BTIV, avec l'objectif de rendre plus robuste l'organisation du service d'alerte sur le territoire métropolitain en s'appuyant, partiellement puis à terme exclusivement sur les BTIV des CRNA Nord et Sud-Est.

L'objectif consiste à renforcer la continuité, ainsi qu'harmoniser et améliorer la qualité du service d'alerte en France métropolitaine, en couvrant le territoire par les 2 BTIV Nord et Sud-Est

2. Modalités

A compter du 26 janvier 19h TU (20h locale) :

- Les BTIV Est et Ouest (correspondants respectivement aux FIR Reims et Brest) seront fermés et les activités liées à l'alerte seront reprises par le BTIV Nord ;
- Le BTIV Sud-Ouest (correspondant à la FIR Bordeaux) sera fermé et ses activités liées au service d'alerte seront reprises par le BTIV Sud-Est.

Dès lors, à compter du 26 janvier 19h TU (20h locale), la zone de responsabilité du BTIV Nord en matière de suivi de l'alerte couvrira les FIR Reims, Paris et Brest et les espaces correspondants en UIR.

De même, la zone de responsabilité du BTIV Sud-Est en matière de suivi de l'alerte couvrira les FIR Bordeaux et Marseille et les espaces correspondants en UIR.

3. Traitement opérationnel du service d'alerte pour les usagers

Il est rappelé :

- L'activation du plan de vol auprès des services de la circulation aérienne (par contact radio ou autres moyens) est une condition nécessaire au suivi de l'alerte. A cet effet, un vol ne faisant pas l'objet d'un message DEP ne bénéficie pas d'un suivi du vol par le BTIV ;
- Qu'afin d'éviter de graves perturbations dans le fonctionnement des organismes de la circulation aérienne et des frais considérables résultant de l'exécution d'opérations de recherches superflues, tous les plans de vol doivent être clos.

Le N° AZUR +33 (0)1 56 301 301 permet toujours de :

- Déposer, modifier ou obtenir toute information relative à un plan de vol ;
- Obtenir des informations aéronautiques ;
- Clôturer un plan de vol (1).

Le principe de ce numéro est d'acheminer automatiquement l'appel vers le correspondant adéquat et particulièrement vers le BTIV de rattachement pour la clôture des plans de vols.

(1) La mise en place de cette procédure ne remet pas en cause la réglementation existante concernant la clôture des plans de vol.

Le numéro +33 (0)1 56 301 301 a pour but de faciliter la clôture d'un plan de vol à l'arrivée, lorsque cette clôture n'a pas pu être réalisée sur la fréquence de l'organisme de la circulation aérienne intéressé.